



Consultation compte bancaire bloqué via internet

Par France23

Bonjour,
je voudrais savoir si la banque a le droit de bloquer la consultation d'un compte bancaire consulté depuis internet si elle juge des opérations douteuses (ex : détournement de fonds)
merci pour votre réponse
cordialement
France23

Par Isadore

Bonjour,

Oui, c'est même un devoir si elle pense que son client s'est fait voler ses codes ou est victime d'abus.

Par France23

Bonjour
merci pour votre réponse rapide et votre professionnalisme
je pensais exactement la même chose que vous
cordialement
France23

Par DIU1973

Bonjour. Oui, elle en a le droit dès qu'elle soupçonne une fraude, ou des transactions inhabituelles ou suspectes.

Contactez votre banque immédiatement et posez des questions claires à votre conseiller pour connaître les raisons exactes du blocage, si vous le contestez.